

DISCOURS DU PRÉSIDENT



DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Mans, vendredi 19 octobre 2018

Dominique Le MÈNER,
Président du Conseil départemental

Seul le Prononcé fait foi

Mes chers collègues,

Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux représentants de cinq quartiers prioritaires de Le Mans Métropole, présents ce matin dans le public à l'invitation de notre collègue Gilles Leproust. Leur venue s'inscrit dans le cadre d'un cycle de formation portant sur la connaissance des institutions.

Après avoir assisté à une séance de questions au gouvernement à l'Assemblée Nationale, ils découvrent ce matin le Conseil départemental.

Je veux leur dire qu'ils vont assister à une assemblée dont les débats sont tout aussi importants pour le quotidien des sarthois, mais dont les échanges sont souvent plus constructifs et plus apaisés que dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale !

Au cours de cette séance, nous serons amenés à prendre acte du rapport annuel relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des services du Département.

Vous le constaterez, au-delà de la stricte parité politique qui existe au sein de notre Assemblée depuis 2015, j'ai souhaité encourager la parité au sein même de nos services, en veillant à une meilleure représentation au sein de la direction générale et de l'équipe de direction.

A ce titre, je tiens à souhaiter aujourd'hui la bienvenue dans leurs nouvelles fonctions à Olivier DUBOSC, Directeur général des services, Claire BROUSSEAU, Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources, et Eric DUVAL, Directeur Général Adjoint en charge des Infrastructures, du Développement et du Territoire.

Ils rejoignent, si je puis dire, Marie-Hélène GAUTIER, Directrice Générale Adjointe en charge de la Solidarité Départementale pour constituer une équipe strictement paritaire.

Plus généralement, le Conseil départemental de la Sarthe comptait au 31 décembre dernier, 1962 emplois permanents dont 726 étaient occupés par des hommes et 1236 par des femmes. Celles-ci représentent donc une part majoritaire au sein de la collectivité – presque les deux tiers,

puis qu'elles représentent 63% des agents. Voilà quelques données qui ne peuvent que nous réjouir.

Mais nous sommes avant tout réunis aujourd'hui pour examiner la Décision Modificative n°1.

Celle-ci est destinée à l'ajustement de nos recettes et de nos dépenses par rapport aux budgets primitif et supplémentaire adoptés au printemps dernier.

Elle a également pour objet de doter notre collectivité de moyens nécessaires à la réalisation de l'exécution du 1er trimestre de l'année à venir, avant le vote formel du budget 2019.

Comme à notre habitude, cette décision modificative est guidée par l'esprit de responsabilité financière qui nous anime tous.

Elle s'inscrit dans la droite ligne d'une gestion que nous avons voulue à la fois transparente, rigoureuse et équilibrée.

Il me faut souligner, une fois encore, qu'elle se trouve parfaitement en adéquation avec nos prévisions.

Je veux ici saluer la capacité remarquable des services à mettre en œuvre les politiques publiques et les missions qui leur sont dévolues dans un cadre budgétaire strict fixé par l'Assemblée départementale.

Grâce à cette parfaite adéquation, notre collectivité se transforme, évolue et se renforce pour l'avenir.

L'enjeu est clair.

Il s'agit de continuer à toujours nous ménager des marges de manœuvre pour investir, au service du développement de notre territoire, au service de toutes et tous les sarthois.

Chacun en est ici convaincu : nous avons un magnifique département !

Le rendre encore plus attractif, miser sur ce qui marche, en parler positivement, mettre en avant ses atouts, son avenir, sa jeunesse, ses talents, sa créativité, c'est notre mission essentielle. C'est notre rôle à tous.

Mes chers collègues, au travers de cette DM1, nous continuons à suivre le cap que nous nous sommes fixés, fidèles à nos engagements.

Depuis le début de la mandature, nous sommes restés particulièrement attentifs à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est encore le cas aujourd'hui.

Le premier enseignement de cette DM1 est en effet la baisse de nos dépenses de fonctionnement.

Ainsi, les inscriptions nouvelles qui vous sont proposées dans le cadre de cette décision modificative, s'élèvent à – 2,6 M€, soit près de 0,5% de notre budget total.

Ceci témoigne de la sincérité et de l'exactitude avec lesquels la majorité avait construit et préparé ce budget.

Les mouvements affectant la section de fonctionnement concernent principalement la solidarité et l'insertion. Ils intègrent également des ajustements en matière de péréquation.

Au titre des dépenses, ces principaux mouvements concernent le RSA, en lien avec le décalage de la mise en place de la plateforme CAF.fr et la baisse des dépenses de l'Allocation Pour l'Autonomie.

Nous avons en effet anticipé la généralisation de la dématérialisation du RSA, qui va augmenter mécaniquement le volume d'ouverture de droits - notamment la première année.

Pour autant, cela ne signifie pas que nous dépensons moins dans ce domaine qui constitue toujours le cœur des compétences de la collectivité départementale.

En effet, les économies réalisées vont nous permettre d'effectuer un effort considérable dans le domaine de l'enfance qui subit les conséquences d'une évolution sociétale particulièrement préoccupante.

C'est ainsi que +2,4 M€ seront affectés à l'accueil des mineurs en grande difficulté dans les maisons d'enfants à caractère social, dans les maisons maternelles et à la pouponnière. La forte évolution des placements d'assistance éducative, conjuguée à la difficulté supplémentaire de recruter des assistants familiaux, nous imposent en effet d'agir en ce sens.

Le Foyer de l'Enfance bénéficiera également de crédits, afin de couvrir notamment des frais de gardiennage et de veille de nuit, précédant en cela la réorganisation de l'ensemble du dispositif prévue pour 2019, comme l'a souhaité la Présidente de la Commission, Marie-Thérèse LEROUX.

S'agissant des recettes, les différents mouvements observés, que vous décrira précisément Fabien LORNE, produiront un solde positif de 500 000 M€.

Ces ajustements n'impacteront pas notre politique départementale en matière de développement durable, qui demeure au cœur des préoccupations de notre collectivité et fera l'objet d'un rapport spécifique.

Cette politique d'aménagement solidaire du territoire, se traduit par des actions dans les domaines de l'environnement, de la préservation des ressources, mais aussi du développement des infrastructures.

Je tiens à ce titre à saluer le travail de la Commission Aménagement du Territoire, Agriculture et Développement durable, sous l'égide de notre collègue François BOUSSARD.

Elle implique également les services du Département en interne, pour la gestion de ses propres ressources, de ses achats, de son patrimoine, ou encore de choix en matière de ressources humaines.

Les résultats sont probants s'agissant par exemple de la préservation de la ressource en eau : les nappes phréatiques recensées « en bon état » s'élèvent à 77 % contre 23 % en 2015 et celles classées « préoccupantes » ont chuté de 13 points à moins 14 %. Par ailleurs, le pourcentage de produits locaux utilisés dans la restauration des collèges atteint, en 2017, 49 %, alors qu'il n'était que de 8 % en 2012. Cette progression devra se poursuivre dans les prochaines années, avec un nouvel objectif que j'ai souhaité fixer à 70% à l'horizon 2021.

Il se traduit également par la mise aux normes environnementales des bâtiments d'habitation. Ainsi, 327 nouveaux logements sociaux ont été financés et 623 réhabilités en 2017, tandis que 405 logements privés ont bénéficié d'aides à la réhabilitation, soit une hausse respective, par rapport à 2016, de 130 %, 62 % et 32 %.

Ce plan met aussi l'accent sur l'accessibilité en matière de soins, afin de favoriser la santé de nos concitoyens et de limiter les déplacements. Nous aurons l'occasion d'en débattre plus longuement au cours de cette séance, notamment en ce qui concerne le développement de la télémédecine.

Enfin, le Département propose depuis plusieurs années, une plateforme de dématérialisation des marchés publics et de dématérialisation des actes administratifs. La proportion des marchés dématérialisés par rapport aux marchés passés a triplé en une année, passant de 34 % en 2016, à 91 % en 2017, tandis que le nombre d'actes télétransmis s'élève à environ 30 000 par an.

Je ferme maintenant cette parenthèse – néanmoins utile – qui illustre la constance de nos initiatives et de notre engagement concret en faveur du développement durable, pour revenir aux questions financières.

Deuxième enseignement de cette décision modificative : une marge d'autofinancement en hausse.

Les dépenses de fonctionnement hors excédent s'élèveront ainsi à 489,3 M€ et les recettes à 538,1 M€, ce qui nous conduira à dégager une marge de 48,8 millions d'épargne brute, soit un taux de 9,1%.

Ce résultat contribue à une amélioration sensible de nos prévisions initiales, qui s'établissaient à 8,5%.

En dépit des coups de boutoir de la loi NOTRe et de la baisse historique des dotations de l'Etat lors du précédent quinquennat, notre volonté de maîtriser les dépenses fonctionnement répondait au souhait de dégager des marges, afin de financer des investissements d'avenir dont bénéficient l'ensemble des Sarthoises et des Sarthois, sur tous les territoires du Département.

Cette politique volontariste n'est pas antinomique avec la mise en œuvre de bonnes pratiques permettant de dépenser moins – ou plutôt de dépenser mieux.

Elle s'inscrit également dans une gestion active des flux de trésorerie. De la sorte, les principaux mouvements affectant cette section portent sur des économies d'échelle et des ajustements liés au décalage existant entre la réalisation des travaux et le versement des subventions.

Troisième enseignement de cette décision modificative, un recours à l'emprunt d'équilibre calibré au plus juste de nos besoins.

Il vous sera en effet proposé d'ajuster à 8,1 M€ le recours à l'emprunt d'équilibre, soit au plus proche de nos besoins. Cela permettra de préserver les marges de manœuvre futures de notre collectivité.

A l'issue de cette décision modificative, les dépenses d'investissement hors dette s'élèveront donc à 95,7 M€ et le remboursement du capital à 27,7 M€. Les recettes hors emprunt s'élèveront à 35,6 M€ hors cessions et 1,3 M€ pour les cessions, pour un total de 36,9 M€.

A titre de comparaison, le montant des investissements de la Ville du Mans et Le Mans Métropole se montent respectivement à 21M€ et 60 M€, malgré les initiatives récemment entreprises en ce sens par la municipalité et la communauté urbaine.

Je voudrais ici particulièrement insister sur le fait que notre collectivité et son administration font preuve d'une très grande responsabilité et d'une tout aussi grande sobriété dans l'usage des fonds publics et le respect des contraintes budgétaires.

Si cette maîtrise est à mettre au crédit de notre collectivité, que dire pour autant de l'Etat et de la façon dont le gouvernement traite les départements ?

Vous le savez, j'ai finalement accepté de signer la dernière version du Pacte Financier avec l'Etat. Après de longues négociations, les précisions que nous réclamions et dont nous avons débattu ensemble lors de notre dernière session ont été incluses dans la version finale du texte cosigné avec le représentant de l'Etat.

Je pense notamment à la prise en compte de l'évolution d'un certain nombre de dépenses sociales obligatoires, dont nous ne saurions faire l'impasse et qui impactent mécaniquement nos dépenses de fonctionnement, sans pour autant que nous en soyons directement responsables.

Malheureusement, force est de constater que le dialogue constructif qui est parvenu à s'établir dans notre Département est loin d'être la règle.

Dans un grand nombre de collectivités, de tous types et de toutes tendances politiques, la rigidité toute technocratique des méthodes employées par l'Etat a choqué.

Cela a conduit un grand nombre de nos collègues à refuser de signer cet accord, empreint dans sa démarche d'une « recentralisation rampante ».

C'est en ce sens que j'ai souhaité associer le Conseil départemental de la Sarthe à l'« Appel de Marseille » pour la sauvegarde des Libertés locales.

Lancée par les trois grandes associations transpartisanes représentant les collectivités locales, l'AMF, l'ADF et Régions de France, cette initiative vise à la sauvegarde de la décentralisation. Celle-ci est en effet mise à rude épreuve par les coups de boutoir réguliers des gouvernements et de l'administration centrale.

Mes chers collègues,

L'article Premier de la Constitution dispose que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »

A rebours des lois de décentralisation de 1982, nous constatons aujourd'hui une recentralisation flagrante et nous ne pouvons plus accepter les manipulations d'une technocratie enfermée dans ses certitudes.

Nous ne pouvons plus accepter cette vision « d'en-haut » coupée de nos territoires et de la réalité quotidienne d'une majorité de nos concitoyens. Comme le rappelait Christophe GUILLUY, « la société n'est saine que lorsqu'il y a un lien organique entre le haut et le bas ».

Nous ne pouvons plus accepter ni le mépris affiché d'une haute administration prétendument « sachante » qui voudrait imposer ses vues aux élus.

Comme le rappelle l'« Appel de Marseille », loin d'être une quelconque menace pour la République, la décentralisation est une chance.

Ce qui mine la République, ce sont les promesses non tenues d'un Etat thrombosé, c'est l'impression que l'avis des territoires ne compte pas, que les élus locaux coûtent cher, sont vaguement consultés mais jamais écoutés.

Loin d'être un risque pour l'égalité, la décentralisation en est au contraire un vecteur moderne.

Comment croire qu'une application réglementaire égalitaire et sans nuance à des territoires si divers pourrait être juste ?

Je veux souligner et adhérer à la position de la Maire de Nantes lorsque celle-ci rejette toute idée de fusion imposée d'en haut entre les Départements et les Métropoles : « Mutualisations, coopérations plutôt que concentration, voilà le modèle original que nous voulons construire ; un modèle qui s'appuie sur les valeurs, la géographie et les atouts de notre territoire. »

Loin d'être un poids pour la performance de notre économie, la décentralisation est le modèle qui permet de rapprocher décisions et investissements des vrais besoins, pour peu qu'une véritable péréquation soit rétablie.

Loin d'être un boulet pour les finances publiques, la décentralisation est la condition de la réforme de l'Etat.

Est-il besoin de rappeler que si l'Etat s'appliquait à lui-même les règles budgétaires qu'il impose aux collectivités, la gestion de ses finances publiques serait éminemment vertueuse ?

Nous ne sommes pas des préposés de l'Etat mais des élus, élus du suffrage universel, exerçant des compétences dévolues et partagées à dessein, dans une logique de proximité, de subsidiarité et dans la connaissance de nos territoires.

C'est à ce titre que les collectivités territoriales réclament le respect par l'Etat du cadre institutionnel, de ses engagements contractuels et de sa signature.

Le respect des principes constitutionnellement garantis de libre-administration et d'autonomie financière, tout d'abord.

Nous revendiquons également le droit à l'expérimentation : cette période de grandes mutations ne doit pas être synonyme de changements imposés, mais plutôt d'initiative partagée, de concertation et d'expérimentations.

La Conférence nationale des territoires, qui se voulait un forum dédié à ces échanges, s'est rapidement transformée en une arène où l'Etat et les collectivités locales constataient leurs désaccords. Il faut désormais inventer un autre outil de dialogue et de négociation.

Le transfert de charges sur les Départements concernant les allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés représente 11 milliards d'euros à l'échelle nationale et ne cesse de s'alourdir, il doit également être compensé équitablement.

Qui plus est, il est temps de cesser de faire peser sur les seules collectivités locales la responsabilité de la situation des finances publiques.

Je considère que ce n'est pas de la faute des élus locaux, qui font preuve de maturité, d'un fort esprit de responsabilité, d'une réflexion et d'une action au plus proche des territoires, malgré les contraintes qui pèsent sur eux au quotidien.

Il est donc injuste, comme l'Etat le fait trop souvent, de vouloir culpabiliser les élus locaux volontaristes qui travaillent et qui, comme le démontre cette DM1, cherchent et trouvent des solutions.

A cet égard, depuis 2015, le contexte institutionnel, politique et budgétaire des collectivités locales a fortement évolué. Notre Département en a fait la démonstration.

Mes chers collègues,

Pour mieux dépasser les contraintes qui lui ont été imposées, notre Département a dû se transformer.

Pour rester toujours plus proche des Sarthois, notre Département a fait le choix de se réinventer :

Etre encore plus présents à leurs côtés, répondre à leurs attentes, dans les grands projets comme au quotidien - c'est cela notre travail.

Garantir la cohésion des territoires, c'est aussi cela notre métier.

Deux missions auxquelles le Département est parfaitement adapté.

Il l'est grâce au maillage étroit de ses infrastructures, grâce à la présence de ses élus sur le terrain, grâce au travail quotidien de ses agents.

Il incarne l'action publique à l'échelle humaine.

Il incarne également une forme de responsabilité accrue à l'égard de ses mandants.

Au cours de ces trois dernières années, notre Département a démontré sa capacité à prendre des décisions - parfois difficiles - pour pallier les baisses de dotations de l'État.

Il l'a fait au travers d'efforts conséquents, en menant une gestion financière responsable et rigoureuse, en innovant et en modernisant son action, mais aussi en revisitant toutes ses politiques publiques.

Le choix revendiqué d'un maintien d'un niveau d'investissement élevé dans le numérique, les routes et les collèges est ainsi allé de pair avec les actions de solidarité destinées à protéger les sarthois de tous âges face aux difficultés du temps présent.

Enfin, le Département a souhaité agir comme le catalyseur du développement de tous les territoires, au travers de son projet stratégique.

Beaucoup de travail a déjà été accompli et de nombreux projets ont été enclenchés. Les mener à bien constitue notre priorité.

Notre feuille de route est donc respectée.

Nous continuerons de la mettre en œuvre, au service des Sarthoises et des Sarthois.

Je vous invite à en débattre aujourd'hui.